

Fontenay les Louvets le 23 Avril 1943

Monsieur Thérou instituteur public à Monsieur le Préfet

Monsieur le Préfet ,

j'ai l'honneur de soumettre à votre haute autorité le fait suivant: j'ai su par certaines indiscretions que le Christ devait être posé dans les classes et la mairie de Fontenay le dimanche 2 mai. Est-ce légal ? jusqu'à ce jour aucune délibération n'a été prise à ce sujet. Si c'est un droit Monsieur le Préfet je ne puis que m'incliner bien entendu mais dans le cas de l'illégalité que dois-je faire? Je sais que dans la commune certaines consciences se trouveront blessées par la présence d'un emblème religieux dans les classes.

Veuillez croire Monsieur le Préfet à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués


J. Chauvet